

# Renforcer les contrôles mondiaux pour protéger la santé humaine contre les plastiques

IPEN novembre 2022

La résolution 5/14<sup>1</sup> a été approuvée par l'ANUE en mars 2022, fixant un objectif ambitieux pour mettre fin à la pollution plastique, y compris dans le milieu marin, par l'élaboration d'un instrument international juridiquement contraignant. Ce Traité sur les plastiques vise à inclure tous les impacts des plastiques tout au long de leur cycle de vie. Pour réduire ces impacts, il faut s'attaquer aux effets causés sur la santé et l'environnement par des produits chimiques toxiques contenus dans les plastiques, y compris au stade des déchets. La résolution 5/14 demande au Traité de promouvoir la production et la consommation durables de matières plastiques, notamment par la conception des produits et la gestion écologiquement rationnelle des déchets, y compris par des approches d'utilisation efficace des ressources et d'économie circulaire.

## Comprendre la science et les liens entre les plastiques et la santé

Les plastiques sont fabriqués à partir d'un mélange de produits chimiques, qui sont pour la plupart issus de combustibles fossiles. Lors des phases d'exploration, d'exploitation minière et d'extraction des précurseurs des principales matières plastiques, des polluants toxiques sont produits et rejetés dans l'environnement. D'autres produits chimiques sont ajoutés aux polymères qui constituent la matrice des plastiques (qui sont un grand nombre d'unités chimiques similaires liées entre elles) pour leur conférer des fonctions spécifiques, telles que la flexibilité, la stabilité à la lumière du soleil, la résistance au feu, etc. Plus de 10 000 produits chimiques différents sont connus pour être utilisés dans les plastiques. Il existe des liens de plus en plus évidents entre les plastiques et les produits chimiques qui leur sont associés et la pollution plastique, avec ses effets néfastes sur la santé humaine et l'environnement.

Les plastiques ont des effets néfastes sur la santé à chaque étape de leur cycle de vie :

- ***Lorsque les combustibles fossiles sont extraits et utilisés comme matière première pour les plastiques, des polluants toxiques sont utilisés et rejetés dans l'environnement. Les émissions et les rejets lors de la phase d'extraction affectent particulièrement les communautés vivant autour du complexe industriel.***<sup>2</sup>
- ***Lors de la fabrication des plastiques***, les travailleurs et les communautés proches des installations de production de plastique sont exposés à des produits chimiques toxiques qui peuvent contaminer leur air, leur eau, leur poussière et leurs aliments.
- ***Les produits que les gens utilisent tous les jours*** contiennent des substances chimiques dangereuses, y compris dans les produits de consommation fabriqués à partir de plastiques neufs et recyclés. Des produits chimiques toxiques ont même été trouvés dans des jouets en plastique et d'autres produits en plastique destinés aux populations vulnérables.

- **Lorsque les plastiques sont recyclés** en de nouveaux produits, les produits chimiques toxiques contenus dans des produits usagés sont transférés aux nouveaux produits. Ces produits chimiques toxiques constituent une menace pour les travailleurs des secteurs formel et informel.<sup>3</sup>
- **Lorsque les déchets plastiques sont éliminés**, ils sont soit jetés, soit brûlés, soit mis en décharge. Le brûlage à l'air libre et l'incinération des déchets plastiques émettent des dioxines et d'autres produits chimiques toxiques dans l'air et génèrent des cendres et des résidus très dangereux qui sont généralement déversés ou mis en décharge, contribuant ainsi à la dispersion dans l'environnement de produits chimiques extrêmement toxiques. Les additifs plastiques toxiques peuvent s'échapper des déchets solides et contaminer les chaînes alimentaires et les cours d'eau environnants.
- **Lorsque les plastiques pénètrent dans les milieux marins**, ils libèrent des produits chimiques toxiques qui compromettent la capacité des organismes aquatiques à se reproduire, menaçant ainsi la chaîne alimentaire. Les débris de plastique dans les océans peuvent répandre des produits chimiques toxiques à l'échelle mondiale. Les plastiques attirent et transportent également des produits chimiques à l'échelle mondiale, agissant comme des vecteurs de produits chimiques préoccupants. Cette charge chimique accumulée peut rendre les plastiques encore plus dangereux pour la faune et la chaîne alimentaire.

**Les particules de plastique transportant des produits chimiques toxiques peuvent pénétrer dans l'organisme de diverses manières.** Bien que les effets sur la santé de l'exposition aux particules de plastique ne soient pas encore entièrement compris, la recherche a montré que les humains sont exposés aux micro et nano plastiques à travers la consommation, l'inhalation et le contact avec la peau. De nombreux produits chimiques plastiques courants sont des perturbateurs endocriniens. Des études sur les animaux ont montré que les effets nocifs de ces produits chimiques sur la santé peuvent se transmettre d'une génération à l'autre, ce qui signifie que les produits chimiques contenus dans les plastiques qui nuisent à notre santé peuvent à leur tour nuire à la santé de nos enfants et de nos petits-enfants.<sup>4</sup>

## Pourquoi un traité mondial sur les plastiques doit protéger la santé

Les preuves scientifiques montrent que nous avons dépassé les « limites planétaires » de la production des produits chimiques et de la pollution plastique, ce qui signifie que la production et les émissions peuvent menacer la stabilité de l'ensemble de l'écosystème mondial. Il est nécessaire de prévoir un contrôle mondial des effets sur la santé des ingrédients chimiques utilisés dans les plastiques, car ces derniers franchissent les frontières de nombreuses manières incontrôlées tout au long de leur cycle de vie :

- Dans la phase d'**extraction et de production** de matières premières : Les matières premières utilisées pour fabriquer les plastiques (principalement du pétrole et du gaz) traversent les frontières lors de leur transport entre les sites d'extraction, puis vers les sites de production de matières premières, et enfin vers les sites de production de matériaux. Les produits chimiques rejetés dans l'environnement lors de l'extraction et de

la production de matières premières peuvent également être transportés sur de grandes distances par voie d'eau et par transport atmosphérique.

- Dans la phase de **production** des matériaux : Les matières plastiques fabriquées avec des produits chimiques toxiques étant utilisées dans pratiquement tous les secteurs de l'économie, leur chaîne d'approvisionnement est complexe. On sait que les plastiques traversent plusieurs fois les frontières avant même d'être transformés en produits utiles. Des granulés de préproduction sont fabriqués et transportés, et les articles en plastique et les produits non finis font l'objet du commerce avant d'être incorporés dans les produits.
- Dans la phase d'**utilisation** : Les produits en plastique contenant des produits chimiques toxiques peuvent être exportés vers plusieurs pays différents avant d'être vendus et utilisés par les consommateurs.
- Dans la phase de **déchets** : Les déchets plastiques contenant des produits chimiques toxiques peuvent traverser plusieurs fois les frontières. Après avoir été collectés, ils peuvent être exportés pour être triés, puis à nouveau exportés vers des installations de recyclage ou pour être éliminés définitivement.

À toutes ces étapes, les plastiques ont des impacts toxiques et libèrent des produits chimiques dangereux. Cependant, les pays peuvent s'unir pour créer des normes communes pour le suivi des produits chimiques dans les matières plastiques et en créant des normes de durabilité mondiales qui intègrent les plastiques non toxiques dans une économie circulaire. Ces normes permettraient de réduire la consommation de ressources, d'augmenter la durée de vie utile des matières plastiques et d'accroître la probabilité que les plastiques puissent être recyclés en circuit fermé, ou du moins ne soient pas décyclés ou dévalorisés.

## Complémentarité du Traité sur les matières plastiques avec les AME existants sur les produits chimiques et les déchets

Les plastiques et les produits chimiques sont réglementés par plusieurs autres accords multilatéraux sur l'environnement (AME). Plusieurs plastiques et certains produits chimiques utilisés comme ingrédients des plastiques sont réglementés par des AME suivants, qui incluent les plastiques et les produits chimiques liés aux plastiques :

- La Convention de Stockholm est un traité mondial qui vise à protéger la santé humaine et l'environnement contre les effets des polluants organiques persistants (POP). Bien que de nombreux produits chimiques couverts par la Convention de Stockholm soient pertinents pour le cycle de vie des plastiques, elle ne couvre pas les produits chimiques dangereux qui ne sont pas considérés comme des POP mais qui sont largement utilisés dans le cycle de vie des plastiques, tels que les bisphénols et les phtalates.
- La Convention de Bâle vise à protéger la santé humaine et l'environnement des effets néfastes résultant de la production, des mouvements transfrontières et de la gestion des déchets dangereux et d'autres déchets. Toutefois, elle ne couvre pas la conception de matériaux destinés à prévenir la production de déchets ou de déchets dangereux. En

outre, tous les plastiques ne sont pas inclus dans son champ d'application, et elle ne couvre pas les produits chimiques préoccupants utilisés dans les plastiques.

- La Convention de Rotterdam vise à protéger la santé humaine et l'environnement par une prise de décision éclairée des pays en ce qui concerne le commerce des produits chimiques dangereux. Elle établit une liste de produits chimiques couverts et exige que les pays exportant un produit chimique figurant sur cette liste reçoivent d'abord un consentement préalable en connaissance de cause (PIC en Anglais) de la part du pays importateur. L'obligation de recevoir un consentement préalable en connaissance de cause inclut les produits chimiques soumis à des interdictions ou à des restrictions sévères dans le pays exportateur. Certains des produits chimiques identifiés dans le cadre de la Convention et de nombreux produits chimiques interdits ou strictement réglementés sont utilisés dans les matières plastiques.
- Le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone protège la santé humaine et l'environnement contre les effets néfastes résultant ou susceptibles de résulter d'activités humaines qui modifient ou sont susceptibles de modifier la couche d'ozone. Elle couvre les produits chimiques utilisés dans certaines matières plastiques.
- L'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques (SAICM) est un cadre politique volontaire visant à promouvoir la sécurité chimique dans le monde. L'objectif général de la SAICM est de parvenir à une gestion rationnelle des produits chimiques tout au long de leur cycle de vie, y compris les déchets, afin qu'ils soient produits et utilisés de manière à réduire au minimum les effets néfastes importants sur l'environnement et la santé humaine. De nombreuses « nouvelles questions politiques générales » et « autres questions de préoccupation » concernent les plastiques, comme les produits chimiques contenus dans les produits, les produits chimiques dans l'électronique et les perturbateurs endocriniens.

Bien que tous ces instruments visent à protéger à la fois la santé humaine et l'environnement et incluent les plastiques et les ingrédients utilisés dans les plastiques, leurs objectifs ne recourent que partiellement l'intention du Traité sur les plastiques. Un Traité sur les plastiques qui vise à éliminer les impacts négatifs des plastiques tout au long de leur cycle de vie, en se basant sur les principes de l'économie circulaire non toxique et en intervenant dans la conception des matériaux et produits plastiques, contribuerait à atteindre les objectifs environnementaux et sanitaires des autres AME. Une telle approche pour le Traité pourrait contribuer à empêcher l'inclusion de POP et de substances appauvrissant la couche d'ozone dans les plastiques, à réduire la quantité de déchets dangereux et à accroître la transparence des informations dans la chaîne d'approvisionnement.

Par conséquent, le Traité sur les plastiques pourrait réglementer des domaines du cycle de vie des plastiques qui ne sont pas couverts par d'autres accords multilatéraux sur l'environnement et contribuer à prévenir les effets nocifs des plastiques et de leurs ingrédients chimiques sur la santé et l'environnement au-delà du champ d'application des conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm, en particulier.

## Leçons tirées d'autres AME couvrant les plastiques, les produits chimiques et les déchets

- **L'adoption de critères de conception durable peut éviter les risques chimiques.** L'absence de critères de conception basés sur la précaution pour les plastiques crée des flux de matières qui incluent des produits chimiques toxiques et entraîne une prise de décision lourde dans l'identification et l'élimination des produits chimiques dans les plastiques qui sont préoccupants pour la santé et l'environnement.
- **L'évaluation des familles de produits chimiques permet d'éviter les substitutions toxiques.** Les produits chimiques individuels appartenant à des groupes ou à des familles apparentées présentent généralement des dangers similaires, mais en adoptant principalement une approche réglementaire au cas par cas, nous permettons l'utilisation de produits chimiques tout aussi nocifs, souvent pendant des décennies après que les produits chimiques apparentés ont été restreints.
- **La fourniture d'informations sur la composition des plastiques peut conduire à la sensibilisation des producteurs, à la confiance des consommateurs et à un recyclage et une élimination plus sûrs.** L'absence ou l'insuffisance de connaissances et de communication sur les ingrédients utilisés dans les plastiques dans la chaîne d'approvisionnement et dans les produits vendus aux consommateurs conduit à l'ignorance des ingrédients des plastiques. Les fabricants de produits contenant des composants en matières plastiques ne sont pas toujours conscients des ingrédients toxiques contenus dans leurs plastiques. En outre, le manque de traçabilité conduit à une mauvaise gestion des plastiques contenant des produits chimiques dangereux. Par exemple, le recyclage des plastiques contenant des produits chimiques dangereux donne lieu à des produits de consommation toxiques et à une exposition des travailleurs, notamment dans le secteur informel.
- **La réglementation des plastiques toxiques et la promotion de matériaux alternatifs peuvent éviter les déchets dangereux.** L'absence de contrôle sur la production de plastiques préoccupants entraîne la création de grandes quantités de flux de déchets dangereux qu'il est difficile de gérer de manière écologiquement rationnelle. Le recyclage de ces derniers engendre une dispersion incontrôlable des produits chimiques dangereux dans de nouveaux produits.<sup>5</sup> Les approches volontaires ont un impact limité sur l'harmonisation du marché pour des flux de matériaux plus propres.

### Interventions prioritaires pour créer des synergies et accroître la cohérence avec les AME existants sur les plastiques

Pour combler les lacunes dans les AME existants qui traitent des plastiques et des produits chimiques, les négociateurs du Traité sur les plastiques doivent prendre en compte les recommandations prioritaires suivantes concernant les mécanismes à inclure dans le Traité pour

garantir une protection accrue de la santé (conformément à la Plateforme du Traité sur les plastiques de IPEN<sup>6</sup>) :

- **Principe de précaution** : Tel dans la Convention de Stockholm, l'objectif du traité devrait être la protection de la santé humaine et l'environnement basée sur le principe de précaution.
- **Les plastiques en tant que carbone et produits chimiques** : les définitions doivent garantir que les plastiques sont compris comme des matériaux constitués de polymères et de produits chimiques et que la pollution plastique inclue des effets sur la santé humaine des plastiques et de leurs ingrédients tout au long de leur cycle de vie.
- **Économie circulaire non toxique** : le Traité doit rejeter l'option d'une économie circulaire toxique et le recyclage et la réutilisation des matières plastiques qui contiennent des produits chimiques dangereux doivent être évités.
- **Transparence et établissement des rapports** : exiger des rapports et une transparence sur les types et les quantités de plastiques produits, importés et exportés, ainsi que sur la production, la collecte et la gestion des déchets plastiques en fin de vie. La transparence sur les produits chimiques utilisés dans la production des plastiques et comme ingrédients plastiques doit être accessible au public et communiquée dans la chaîne d'approvisionnement, y compris aux gestionnaires de déchets, aux recycleurs et aux consommateurs au moyen d'étiquetage et des bases de données.
- **Critères de durabilité pour les plastiques** : la conception des plastiques doit reposer sur des critères de durabilité compatibles avec une économie circulaire non toxique, une utilisation efficace des ressources et une économie à faible émission de carbone. Ces critères peuvent inclure, en priorité, une liste positive/négative de polymères et une liste positive/négative de produits chimiques, y compris des groupes de produits chimiques, afin d'éviter la substitution dite « regrettables » (toxiques) et d'accroître l'innovation.
- **Comité d'examen scientifique** : un organe scientifique doit être créé pour examiner les critères de durabilité et ajouter ou supprimer des produits chimiques et des polymères préoccupants afin de garantir que le Traité est mis à jour en fonction des connaissances scientifiques actuelles, y compris en examinant les dommages sanitaires et environnementaux des nano et microplastiques.

<sup>1</sup> 5/14. End Plastic Pollution: Towards an International Legally Binding Instrument - Resolution adopted by the United Nations Environment Assembly on 2 March 2022 [UNEP/EA.5/Res.14]. Available at: <https://wedocs.unep.org/handle/20.500.11822/40597>

<sup>2</sup> IPEN Policy Statement on Toxic Pollutants and the Fossil Fuel Life Cycle, Approved by the IPEN General Assembly May 2020. Available at: [https://ipen.org/sites/default/files/documents/ipen\\_policy\\_statement\\_toxic\\_pollutants\\_and\\_the\\_fossil\\_fuel\\_life\\_cycle.pdf](https://ipen.org/sites/default/files/documents/ipen_policy_statement_toxic_pollutants_and_the_fossil_fuel_life_cycle.pdf)

<sup>3</sup> Human Rights Watch, (2022) "It's As If They're Poisoning Us" The Health Impacts of Plastic Recycling in Turkey, [https://www.hrw.org/sites/default/files/media\\_2022/09/turkey0922web\\_0.pdf](https://www.hrw.org/sites/default/files/media_2022/09/turkey0922web_0.pdf)

<sup>4</sup> Trasande, L. (2022). A global plastics treaty to protect endocrine health. *The Lancet Diabetes & Endocrinology.*, 10(9), 616–618. [https://doi.org/10.1016/S2213-8587\(22\)00216-9](https://doi.org/10.1016/S2213-8587(22)00216-9)

<sup>5</sup> Article 6(d)(iii) of the Stockholm Convention on Persistent Organic Pollutants (POPS) prohibits the recycling of wastes contaminated with POPs to maintain toxic-free material cycles

<sup>6</sup> IPEN, Plastics Treaty Platform: Protecting human health and the environment from toxic chemicals. Available in 6 languages at: <https://ipen.org/documents/ipen-plastics-treaty-platform>